Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N139-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 3 décembre 2025 – 13 heures 30

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Éric GRALL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Anne BESCOND, Patrick GUEN.

Date de la convocation : 27 novembre 2025 **Date d'affichage :** 27 novembre 2025	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2025-12-N139	**Nomenclature** 1.1	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Sophie POULIQUEN
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Garantir une solidarité territoriale**		**Action : Assurer la proximité des services**

Objet : Étude Prospective de la Piscine – Attribution de marché

Jacques EDERN, Président, indique qu'après avoir visité différents Centres Aquatiques en Bretagne, la Communauté a lancé une consultation afin de se faire accompagner par un Bureau d'Etudes pour une prospective sur l'attractivité et la rénovation de la Piscine.

3 sociétés ont répondu : le bureau d'études ARWYTEC a été jugé mieux-disant pour son expertise et son coût (13.400 euros HT) ; cette mission d'études débuterait en janvier 2026, pour une durée d'environ trois mois permettant d'arbitrer le projet de développement de la Piscine dans le cadre de la future Charte de Territoire.

Après avoir pris connaissance de la Note Attribution BE prospective piscine ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, décide d'attribuer le marché d'étude « Prospective » de la piscine au Bureau d'Étude ARWYTEC.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

